




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 9 mai. — Le duc d'Orléans est arrivé à Londres samedi à cinq heures du soir; le lendemain il a dîné chez le prince de Talleyrand, à l'hôtel duquel on fait des préparatifs pour des bals et des fêtes qui doivent être données en son honneur.

— L'intention du duc d'Orléans est, dit-on, de se rendre sur l'escadre mouillée dans les Dunes, où des préparatifs sont faits pour le recevoir.

Le prince a fait remettre au maire de Calais cinq cents francs pour les pauvres, et il a promis, à son retour, de faire un plus long séjour dans cette ville.

Des ordres ont été transmis au commandant de la garnison de Douvres, le marquis de Douro, et aux autorités de la ville, pour recevoir le duc d'Orléans avec tous les honneurs dus au fils du roi des Français. Le prince a fait prendre des appartemens à l'Hôtel de Crillon, à Londres, et on croit que son séjour sera d'environ trois semaines.

— Cinq décorations de l'ordre de Léopold viennent d'être accordées aux compagnies du génie en garnison à Arras, qui ont fait partie de l'armée du Nord; elles ont été réparties entre les sous-officiers Grépin, Desfont, Pouce, un officier et un sapeur dont nous ignorons les noms. Un traitement de 214 francs est attaché à cette croix.

— Hier dimanche, à une heure, M. le chevalier de Rocha, ministre plénipotentiaire du Brésil, a remis au roi la lettre de cabinet de son gouvernement, dans laquelle on annonce le décès de la princesse dona Paule-Marianna, sœur de l'empereur don Pedro II.

— M. Keratry vient de publier une brochure contre le mariage des prêtres.

— M. le marquis de Lavradio (D. Antonio d'Almeida Soares de Portugal), pair du royaume de Portugal, est décédé avant-hier, à Paris.

— Un journal ministériel s'étonne qu'il se rencontre des gens qui osent se moquer de la majorité; car jamais, ajoute-t-il, on ne vit de chambre plus imposante. C'est précisément ce dont se plaignent les contribuables. (Charivari.)

— Par une ordonnance en date du 14 avril, l'empereur de Russie a réorganisé plusieurs corps d'infanterie et de cavalerie et de nouvelles nominations et promotions ont eu lieu. Le prince de Varsovie (Paskewitch), est nommé inspecteur-général de l'infanterie. Par un ordre du jour de la même date le contre-amiral Lasareff a été nommé vice-amiral.

— On a remarqué avec surprise que le *Moniteur* ne parlait pas de la réception de MM. les juges de paix, le jour de la fête du roi, immédiatement après le tribunal de commerce, comme cela se pratique au jour de l'an. Cette réception n'a pas eu lieu en effet, et voici les renseignements qui nous parviennent sur les motifs de cette absence :

Dans le principe de l'institution des juges de paix il y en avait quarante-huit à Paris; ils étaient officiers de police judiciaire, et ils le sont encore aujourd'hui, mais comme auxiliaires du procureur du roi. Après l'événement de la machine infernale ils furent admis, comme tous les autres corps de l'état, à présenter à l'empereur leurs félicitations. « Je les reçois avec plaisir, leur répondit Napoléon en tenant les bras croisés sur sa poitrine, mais si vous aviez fait votre devoir cela ne serait pas arrivé. Au lieu de faire la police vous vous occupiez dans vos cabinets de questions de droit. J'y pourvois. »

Or, pour les punir de n'avoir pas fait la police comme il l'entendait, son gentilhomme de la cham-

bre ne les porta pas sur la liste des corps constitués appelés, quelques mois après, à venir, le jour de la Saint-Napoléon, complimenter l'empereur au sujet de sa fête. L'année suivante, le gentilhomme de la chambre, ou, si l'on veut, le grand maréchal du palais, ne les trouvant pas sur la liste précédente, ils ne furent point convoqués, et ainsi de suite jusqu'à la restauration. Louis XVIII, qui trouva que Bonaparte avait assez bien arrangé les choses, conserva l'étiquette telle que l'autre l'avait établie. Charles X suivit les mêmes errements; et c'est encore par obéissance à l'étiquette que les juges de paix n'ont pas été appelés aux Tuileries le jour de la Saint-Philippe.

— On assure que deux sénateurs de Francfort-sur-Mein, nommés Harrier et Banza, sont partis le 2 mai pour venir à Paris, afin d'entamer des négociations avec le gouvernement français, relativement à l'adhésion demandée à la ville libre de Francfort, la nouvelle réunion des douanes et du commerce de l'Allemagne. Si les puissances de la diète parvenaient à amener cette réunion, ce serait le coup de mort du commerce français en Allemagne.

— Le roi a définitivement fait connaître les achats de tableaux et de statues de la dernière exposition. S. M. a consacré 300,000 f. en achats de tableaux, et 200,000 f. en achats de statues.

— Si nous sommes bien informés, deux officiers appartenant au corps royal d'état-major accompagnent M. le baron de Bois-le-Comte, chargé par le gouvernement d'une mission près de Méhémet-Ali. Ces officiers reviendront par terre à Constantinople, en suivant la même route qu'Ibrahim et son armée dans la dernière campagne. Ils exploreront le pays et devront rapporter des documens utiles tout à la fois à la statistique, à la géographie et à la politique. (Constitutionnel.)

— Les craintes que pouvait inspirer le choléramorbus étant entièrement dissipées, l'intendance sanitaire de Bayonne a, par délibération du 26 de ce mois, affranchi de toute quarantaine les navires venant des ports de France sur l'Océan, en les dispensant de la production d'une patente de santé, formalité à laquelle ces navires avaient dû être temporairement assujétis d'après les lois et réglemens.

— On mande de Pau, le 30 avril :
« Une rébellion a eu lieu le 22 de ce mois, dans la commune de Lantabat, contre la gendarmerie de Larceveau. Plus de cent personnes se sont ruées sur les gendarmes qui cherchaient à mettre à exécution un mandat d'amener, et leur a arraché l'individu qu'ils venaient d'arrêter. La garde nationale est demeurée impuissante. Les gendarmes, cruellement maltraités ont dû renoncer à accomplir le mandat dont ils étaient chargés. L'un d'eux a été foulé aux pieds, et a dû être transporté sur un cheval à Larceveau. La justice informe sur ce déplorable événement. »

— On lit dans le *Courrier du Midi* (Montpellier), du 30 avril :

« M. Vidal, compagnon de la femme, s'est vu hier de nouveau exposé à la fureur brutale d'une multitude amentée contre lui à l'Esplanade. Sérieusement menacé, il a imploré l'intervention de quelques officiers, mais il paraît qu'elle a été tiède et insuffisante. Une femme, alors, s'est jetée haletante au milieu du tumulte, et prenant par les bras le saint-simonien : Venez avec moi, lui dit-elle, je vous protégerai ! Et le couvrant de sa personne, elle l'a conduit hors de tout danger. »

— M. Capefigue entreprend un voyage dans le midi de la France et l'Espagne. Il va rechercher quelle fut la participation du gouvernement espag-

nol et des villes municipales du midi de la France dans les mouvemens politiques de la Ligue et de la Fronde.

— On écrit de Nîmes, 29 avril :

« La tranquillité, qui depuis quelques mois n'avait été troublée dans cette ville que par des démonstrations peu sérieuses, l'a été d'une manière plus grave hier, dimanche, dans la soirée. Vers onze heures du soir, un rassemblement de trente personnes environ sorties du café Lafayette, s'est dirigé vers le pont de la Bouquerie, et s'est bientôt renforcé de 200 ou 300 jeunes gens. Ce rassemblement faisait entendre le *Chant du Départ* et proférait les cris de *Vive la république* ! Une patrouille de vingt hommes les suivit de près, et plusieurs invitations furent faites pour amener la dispersion de cette troupe. Ces démarches ayant été vaines, deux nouvelles patrouilles furent réunies sur la place de la Bouquerie et marchèrent contre l'attroupement. La plupart des jeunes gens prirent la fuite, mais des pierres furent lancées contre la force armée, et huit ou dix soldats ont été blessés : un seul l'a été assez grièvement au front. Plusieurs perturbateurs ont été arrêtés. »

— On écrit de Bar-sur-Seine :

« Immédiatement après la messe militaire qui a été célébrée avec toute la pompe convenable, et à laquelle ont assisté toutes les autorités, la garde nationale a traversé la ville pour se rendre au lieu désigné pour la revue à laquelle le sous-préfet avait appelé le bataillon de la garde nationale de Bar-sur-Seine et de plusieurs communes environnantes, le sieur Labille fils (Eugène Léonidas), porte-drapeau, était à une fenêtre en habit bourgeois, il se mit à crier : *Vive la république* !

« Si le sieur Labille a cru produire quelque effet, il a été fortement désabusé, car il s'est trouvé absolument le seul de toute la population à faire entendre le cri de *vive la république* ! auquel il a été répliqué par les cris de *vive le roi* ! à bas les républicains ! avec un enthousiasme universel. Jamais manifestation de sentimens n'a été plus unanime et plus vive. » (Journ. de l'Aube.)

— La chambre des députés a reçu aujourd'hui communication du projet sur l'amortissement, dont voici le texte :

Art. 1^{er} Les fonds affectés à l'amortissement seront à partir du 1^{er} juillet prochain répartis au marc le franc et proportionnellement au capital nominal de chaque espèce de dettes, entre les rentes 5, 4, 4 et 1/2 et 3 1/2 pour 100. Ils continueront d'être employés au rachat des rentes, dont le cours ne sera supérieur au pair. Le pair se compose du capital nominal augmenté des arrérages échus du semestre courant.

2. Les fonds d'amortissement appartenant à des rentes dont le cours serait supérieur au cours pair, seront mis en réserve. A cet effet la portion de la dotation applicable au rachat de ces rentes, et payable chaque jour par le trésor public, sera acquittée à la caisse d'amortissement, en un bon du trésor, portant intérêt à raison de 5 p. 100 par an, jusqu'à l'époque du remboursement.

3. Dans le cas où le cours des rentes redescendrait au pair ou au-dessous, les bons délivrés par le trésor deviendront exigibles et seront remboursés successivement et jour par jour, sans que le remboursement partiel puisse excéder la somme due par jour, sur le montant de la dotation. Les sommes remboursées seront employées en rachat des rentes auxquelles appartient la réserve.

Ce projet est renvoyé à l'examen d'une commission.

— La bibliothèque du sultan actuel contient 1294 manuscrits, parmi lesquels il ne s'en trouve pas un seul en grec, en latin, ou en hébreu. Il y a plusieurs autres bibliothèques au Sérail, mais l'accès en est fort difficile.

— Quand la curiosité ou la dévotion vous ont conduit à Notre-Dame vous avez dû indubitablement remarquer sous le parvis un petit veillard tout sec, tout pâle et tout râtiné dans des vêtements lugubres dont l'employeur trahit l'exiguïté des formes de celui qui les porte : cet être vraiment extraordinaire a dû fixer votre attention, surtout par la conformation bizarre et la structure originale des os de sa face, qui forment un triangle aigu très-prononcé dont le bout de son nez, représentant le sommet, donne à toute sa physiologie quelque chose du poisson ou de la grenouille. C'est Guillemain, le pauvre, le pleureur, bannal et obligé de tous les convois ; le donneur d'eau bénite au besoin, etc.

Mais toutes ces fonctions que Guillemain cumule impunément à la barbe des lois, ne sont à vrai dire que d'agréables passe-temps auxquels il ne se livre que quand son unique profession avouée lui laisse quelque loisir.

Cette profession, voilà trente ans qu'il l'exerce avec honneur et loyauté ; car son industrie est celle d'une ame tendre, compatissante, détachée d'ici bas : elle consiste à dire des prières à toute heure et pour tout venant, à tant par *pater* et tant par *ave*. Seulement Guillemain exige le paiement d'avance.

Cet intermédiaire industriel entre le ciel et la terre trouve si étrange qu'on l'ait cité en police correctionnelle à raison même de son industrie, que son saisissement lui permet à peine d'articuler quelques paroles de justification d'une voix sépulchrale et creuse qui rappelle involontairement le *de profundis*.

Au surplus, sa main décharnée tend au tribunal un papier qui semble faire l'objet de la vénération profonde du prévenu. M. le président se le fait remettre, et en donne lecture : c'est un certificat de fédéralisme de 1792.

Guillemain, l'ex-fédéré, vendeur de prières, ira se recueillir vingt quatre heures en prison. *Gazette des Tribunaux.*)

BELGIQUE.

LIÈGE, LE 9 MAI.

Le roi est parti de Bruxelles hier à neuf heures et demie du matin dans une colèche découverte, suivie de deux autres voitures, pour Anvers et Gand, ainsi que nous l'avons annoncé. Les cris de *vive le roi* se sont fait entendre partout sur le passage de S. M.

— Par arrêté royal du 7 mai, M. Henri-Victor Lefebvre, premier échevin de la ville d'Alost, est nommé commissaire du district de ce nom.

Par un autre arrêté du même jour, M. Jean-François-Joseph-Michel Radelet, candidat au notariat à Ougrée, est nommé notaire pour le canton de Seraing, à la résidence d'Ougrée.

— On écrit de Louvain, le 7 mai :

» M. Guillaume Vanbockel, premier échevin de la régence de cette ville, a été élu bourgmestre ce matin.

» M. l'avocat Ignace Quirini, a été élu en même temps premier échevin en remplacement de M. Vanbockel.

— Les nos 9, 10, 11 et 12 du *Magasin Pittoresque*, viennent de paraître, ils contiennent 25 gravures avec la description des objets qu'elles représentent, parmi lesquelles on remarque la cathédrale d'Anvers, la ville de Constantinople, le croupe du Laocoon à Rome, le temple de la Sibylle à Tivoly, les portraits de Turenne et de Jacob Callot.

Cette publication continue à mériter de plus en plus la vogue dont elle jouit.

Dans un des derniers articles du *Courrier Belge* on lisait cette phrase : *C'est l'opposition qui a plaidé la cause de l'armée*. Un soldat vient de se charger de la réponse. La voici telle que l'*Indépendant* l'a publié :

» Qui après les désastres de Louvain, réclama une enquête et versa par mesure de précaution sur les chefs de l'armée le blâme à pleine mains ?... L'opposition.

» Qui à chaque instant a fait les propositions les plus incohérentes et les plus incompatibles avec le bien-être de l'armée ?... L'opposition.

» Qui renversa le ministre de la guerre de Bronckère, le premier réorganisateur de l'armée ?... L'opposition.

» Qui plaida la cause des volontaires de manière et dans les termes à ravalier les anciens officiers ?... L'opposition.

» Qui fit tout ce qu'il put pour ôter la confiance que les soldats devaient avoir dans leurs chefs ?... Encore l'opposition.

» Qui fit du général Niellon le meilleur officier de l'armée, et plaça par l'éloge exagéré de son caractère et de ses connaissances, tous les autres tellement au-dessous de leur dignité, que cent fois et plus, le dégoût l'emportant sur leur dévouement, ils faillirent se retirer en masse ?... L'opposition.

» Qui s'opposa à l'acte de justice à rendre aux légionnaires ? Qui marchandait le prix du sang ?... Une partie de l'opposition.

» Qui sema continuellement l'inquiétude dans l'armée en exigeant des réductions sur des allocations accordées par les réglemens ?... Toujours l'opposition.

» Qui a attaqué l'honneur de l'armée dans ses chefs en les accusant de concussion ?... Un membre de l'opposition.

» Qui met continuellement en doute, l'honneur, le dévouement, la fidélité des anciens officiers, et particulièrement les chefs supérieurs ?... L'opposition.

» Qui a retardé de 6 mois l'introduction de la discipline dans l'armée ? L'opposition, toujours l'opposition, rien que l'opposition.

» Aussi l'armée s'en souviendra, gardez-vous d'en douter.

On lit dans l'*Indépendant* :

Nous avons appris il y a plusieurs jours, que des armateurs prussiens se proposaient d'établir une navigation régulière entre Anvers et Cologne, par la mer, en remontant le Rhin. Ce projet n'est plus un mystère ; le *Handelsblad d'Amsterdam* et la *Gazette Universelle d'Augsbourg* que nous avons reçus hier au soir, en parlent l'un et l'autre. Nous donnons la traduction de leurs articles. Nos lecteurs y verront la preuve du besoin qu'éprouvent les provinces prussiennes du Rhin, d'entretenir avec Anvers des relations commerciales, et l'urgence qu'il y a pour la Belgique, de construire au plutôt la route en fer qui doit rendre ces relations plus promptes et moins coûteuses.

Extrait du *Handelsblad du 7 mai*.

On mande de Wesel, 30 avril :

La communication si long-temps interrompue entre le Rhin et l'Escaut, sera sous peu rouverte par une navigation régulière sous pavillon prussien. Le nouvel acte de la navigation du Rhin accorde aux pavillons des états riverains, moyennant paiement d'un droit fixe remplaçant le droit de transit, et montant à 13 1/4 cents les 50 kilogrammes, le passage de la mer au Rhin, et moyennant paiement d'un droit fixe de 9 cents les 50 kilogrammes, celui du Rhin par la Hollande à la mer. En même temps que le Bas-Rhin prussien habitué de cette manière sa navigation au passage de la mer, il peut compter à Anvers sur bonne protection et peut-être même sur une modification des droits de port et de pilotage, car la Belgique acquiert par cette navigation réglée, les relations commerciales d'Emmerick jusqu'à Dusseldorf, lesquelles avaient été interrompues par la fermeture des eaux intérieures entre l'Escaut et Dordrecht de la part de la Hollande.

Le droit fixe sus-mentionné de 13 1/4 cents les 50 kilogrammes frappe aussi bien les marchandises achetées dans les entrepôts du Rhin en Hollande, que celles qui venant de la mer, remontent le Rhin, et il n'y a pas, par conséquent d'augmentation pour celles qui sont commandées à Anvers. On sait qu'en vertu du traité de paix encore pendant, les eaux intérieures seront ouvertes, moyennant un droit d'octroi proportionné à la longueur, lequel droit serait d'Anvers jusqu'au Rhin de 37 cents les 100 kilogrammes ; la navigation par mer semblerait donc offrir des avantages.

Extrait de la *Gazette d'Augsbourg*.

On écrit de Cologne, le 25 avril :

On a reçu ici la communication suivante d'Anvers : M. Maassen, chef de la maison de Zimmermann, à Wesel, vient de partir d'Anvers, et nous prie de diriger l'attention du commerce de notre ville, sur son entreprise d'établir un service par eau de Cologne à Anvers, par mer, cet entrepreneur connaît tout ce qui est relatif à la navigation du Rhin ; ses bâtimens sont construits de manière qu'ils peuvent être plombés avec la plus grande facilité, et il ne permettra pas à ses matelots de descendre à terre en Hollande. Il propose au commerce de Cologne de visiter ses bâtimens à Wesel. De cette manière il s'ouvrira pour les états riverains du Rhin, la perspective d'une communication avec la mer. Puisse cette occasion être saisie ! M. Maassen a été à La Haye chez l'ambassadeur de Prusse, il a pris toutes ses mesures, pour le cas où les bureaux des douanes hollandaises lui suscieraient des difficultés.

On lit dans le *Journal de Commerce de Paris* :

» Nous revenons à la Belgique. L'industrie de roulage seule y occupe 800,000 hommes, et l'impôt des barrières les frappe dans leurs moyens d'existence. En effet, l'impôt des barrières, qui cependant n'est imposé que sur le roulage et non sur l'agriculture, grève les transports d'un droit qui va au minimum à 10 centimes par lieue et par 1,000 kilogrammes. C'est le dixième du prix de transport qui, en Belgique, varie de 1 franc à 1 franc 30 c. et qui va même jusqu'à 1 franc 50 centimes sur certaines lignes. Cet impôt est de la pire espèce : il frappe les petits capitaux, les travailleurs les plus pauvres, il s'attaque à la production, pour ainsi dire, dans son enfance, il en arrête l'essor ; il empêche le rapprochement facile et économique des différentes matières premières qui se travaillent l'une par l'autre dans toutes les industries ; il fait payer leur rapprochement à l'époque où elles sont sous le plus grand poids ou le plus fort volume ; il n'attend pas qu'elles se soient converties en produits plus parfaits et plus chers. C'est en définitive un très-mauvais impôt, et cela a été compris par la chambre.

» M. de Theux a su présenter en quelques mots combien ce droit était une mauvaise affaire pour le pays. Les capitaux qu'il prend, dit-il, sont les plus utiles, car ils sont les plus actifs, et cependant ceux que l'on place au plus faible intérêt. Nos 625 lieues de routes valent (à 200,000 frs. la lieue pour les routes pavées et à 100,000 francs pour les routes ferrées) un capital d'un peu plus de 100 millions. Ce capital rapporte, au moyen de l'impôt des barrières 2 millions dont la moitié est absorbée par l'entretien. C'est donc un pour cent que vous faites rapporter aux capitaux les plus actifs et les plus utiles du pays. La conséquence de ce raisonnement a été développée d'une manière très-lumineuse par M. Marcellis. Il est d'autant plus injuste de demander à ces capitaux que la véritable valeur créée par une route se fait à peine sentir sur la route même. Ce qui fait la bonne affaire pour l'état, a-t-il dit, c'est l'augmentation de la contribution personnelle ; l'accroissement des contributions indirectes et de tous les impôts sur la consommation, enfin, et ce qui l'emporte sur tous ces résultats, l'accroissement des fortunes privées, source de la fortune publique.

Les dernières nouvelles de Constantinople du 17 avril confirment que le Sultan a cédé à Méhémet-Ali les pachalicks d'Acre, de Tripoli, de Damas et d'Alep, ainsi que les districts d'Adana et de Tarsus. Quant aux deux derniers la négociation n'est plus encore terminée. L'armée égyptienne se retire.

ELECTIONS.

Les dénominations de coups d'état données aux dissolutions des chambres ne méritent ce nom qu'autant qu'elles cachent des projets de fausser l'opinion véritable du pays, en amenant dans le sein de l'Assemblée des mandataires du peuple, d'autres hommes que ceux qu'il désire pour cet objet ; les intrigues accompagnent toujours ces sortes de mesures dans les états qui ne marchent pas de concert avec l'opinion publique. Tel n'est pas l'état des choses en Belgique. Le gouvernement n'y a jamais encouru le reproche d'avoir cherché à influencer les élections : elles ont toujours été le résultat de la libre volonté des électeurs. Que si le gouvernement a renvoyé de nouveau à l'avis de ces derniers, c'est qu'il a réellement voulu connaître sans détour si les attaques dont il était l'objet dans la réunion des mandataires du peuple trouvaient de l'écho parmi ceux qui avaient nommé ces élus. Il y a donc dans le cas actuel, plus que jamais, désir de la part du pouvoir de ne pas s'éloigner des vues de la saine partie de la nation.

Guillaume, durant tout le cours de son règne, n'eut pas grande difficulté avec ses chambres : le honteux servilisme dont elles firent preuve pour passer en proverbe. Le tout se bornait à quelques formalités, à un échange de mois convenus d'avance, mais du reste pas la moindre idée d'une véritable représentation nationale. Guillaume était

seul son ministère, son conseil d'état : les élections étaient faites par lui. Aussi la Belgique était-elle alors, et la Hollande est-elle encore maintenant un véritable état absolu. Ces titres comiques de nobles et puissans seigneurs dont on avait affublé les hommes qui la plupart vendaient leur pays à la cupidité d'un prince avide n'étaient rien qu'un leurre imaginé pour donner quelque lustre à des hommes flétris d'avance au tribunal de l'opinion publique. Le feu sacré s'était heureusement conservé dans quelques cœurs belges qui défendirent pied à pied les libertés que l'on savait de jour en jour. Mais hélas combien de honteuses défections, combien d'hommes avides de pouvoir et d'argent, combien d'âmes vénales se montrèrent alors sur ce honteux théâtre de toutes les bassesses. On croit Guillaume fort parce qu'il a su se rendre maître des élections, comme il l'est de tous les ressorts du corps politique en Hollande : mais l'on ignore que cet état de choses n'a qu'une vigueur apparente et cache plus de faiblesse qu'on ne pense.

Qu'est-ce aujourd'hui que cet empire d'Orient si despote et si ombrageux ; il est tombé comme tombe à la longue tout ce qui ne s'appuie que sur la force brutale, et Guillaume tombera de la même manière. L'état est personnifié en lui : sa mort arrivant d'un moment à l'autre serait le signal assuré de la chute de son système et des commotions qui ne peuvent manquer d'en être la suite.

Le gouvernement de Léopold fait preuve de la plus grande abnégation de toute idée personnelle dans la convocation des commices : ceux qui s'y rendront n'auront reçu d'avance aucun ordre de voter pour tel ou tel candidat. C'est aussi la représentation nationale elle-même qui fait la force des états constitutionnels : ailleurs le prince n'ose pas consulter la nation : parce qu'il est certain déjà que tout ce qu'il fait est condamné par elle ; tel est l'état des choses en Hollande. Si les élections y étaient libres, populaires ; on verrait bientôt crouler ce despotisme militaire qui y a remplacé toutes les garanties. Mais Guillaume dont les vues ne sont conduites que par une haine opiniâtre, préfère tout perdre plus tôt que de céder aux circonstances, c'est ce motif qui lui a fait ajouter encore aux procédés iniques qu'il a toujours employés pour tromper l'opinion publique.

Le gouvernement belge ne craint pas de consulter la nation sur ce qu'il doit endurer ou tenter pour le bien-être et l'honneur du pays. Mais il y aurait eu de la témérité à ne pas sortir de l'enceinte de la chambre dans la grave question que les événements ont provoquée, celle de savoir si le pouvoir a bien ou mal mérité de la patrie dans ce qu'il a fait jusqu'à ce jour, et c'est ce que les élections doivent décider.

Notre lutte avec la Hollande est loin d'être terminée, bien qu'elle ne soit plus active pour nous. Toutefois y gagnerions-nous par une guerre avec nos voisins plus que nous ne pouvons en obtenir par les blocs de ses côtes que continuent la France et l'Angleterre : c'est là un point bien important à décider, et qui sera sans doute soumis aux nouveaux mandataires du peuple dans le cas où la chambre serait composée des mêmes éléments que ceux qui s'y faisaient remarquer autrefois.

Si, comme il est plus probable de le penser, nos représentants se fient pour la marche des affaires, à ce que le gouvernement juge à propos d'obtenir de ses relations avec ses alliés, nous aurons encore besoin des lumières et du patriotisme de nos mandataires. D'importantes lois sont encore à discuter : celle qui regarde les communes, celle sur l'instruction sont encore à faire et à examiner. Nous sommes à la veille de voir des traités se former entre nous et les états qui ne demandent qu'à entrer en relations avec les Belges sur un pied équitable. Nous avons besoin de représentants qui entendent bien les libertés nationales et qui savent apprécier l'avantage qu'il y a d'en jouir ; qui ne soient pas disposés à se départir aucunement des grands principes d'indépendance religieuse et civile sur lesquels notre constitution est spécialement fondée.

(Phare.)

On lit dans le Journal de Verviers :

« D'après ce qui nous avait été rapporté par différentes personnes, nous avons annoncé que l'honorable M. Davignon renonçait à la carrière parlementaire. Nous étions d'autant plus portés à croire à cette nouvelle que nous savons que depuis trois ans, cet ex-député a dû négliger ses intérêts particuliers, et que sa fabrique réclame sa présence. Nous apprenons cependant avec plaisir que la détermination de M. Davignon n'est pas encore arrêtée ; plusieurs de nos concitoyens se sont rendus hier (7 mai) chez lui dans le but de connaître son intention et de lui témoigner en même temps leur gratitude pour la manière dont il s'était acquitté de son mandat. Les considérations qu'on a fait valoir ont été vivement senties par M. Davignon, et nous ne serions pas surpris, vu le dévouement que nous lui connaissons, qu'on fût parvenu à ébranler une résolution fondée : en effet, si l'on envisage la situation du pays, il faut bien reconnaître, à nos embarras intérieurs et extérieurs, que la révolution n'est pas terminée et que pour arriver à la solution de nos affaires, la représentation nationale a besoin, plus que jamais, d'être composée d'hommes consciencieux alliant la fermeté à la modération. Que l'honorable M. Davignon y réfléchisse donc, qu'il consulte aussi les intérêts du district, et alors nous sommes persuadés qu'il nous permettra d'annoncer qu'il acceptera un nouveau mandat jusqu'à la paix. Il serait fastidieux de dire comment cette nouvelle serait accueillie par les électeurs. »

On lit dans le Courrier de l'Escaut :

« M. Trenteseaux, conseiller à la cour d'appel, ancien membre du congrès national, est le quatrième candidat qui sera porté pour la nouvelle chambre, conjointement avec MM. Dubus, Dumortier et Doignon. »

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE A LIÈGE.

Le directeur a l'honneur d'annoncer au public, que par suite des examens semestriels, l'administration peut disposer de 23 places d'élèves dont la désignation suit :

Chant hommes.	4
Chant femmes.	3
Piano femmes.	4
Piano hommes, classe 1 ^{re}	1
Violoncelle.	2
Basson.	4
Cor.	1
Flûte.	2
Clarinette.	2
Haut-Bois.	4
Violon, classe préparatoire	2

23

Les aspirans aux places d'élèves sont tenus de se faire inscrire au bureau de surveillance du conservatoire avant le 14 du courant.

Ils doivent se faire accompagner d'une personne de leur famille et produire un certificat de médecin constatant qu'ils ont eu la petite vérole, qu'ils ont été inoculés ou vaccinés. Liège, le 8 mai 1833.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 7 mai.

Naissances : 6 garçons, 4 filles.
Décès : 2 hommes, 2 femmes, savoir : Beauduin Fecher, âgé de 78 ans, tisserand, en Bêche, veuf de Marie Agnès Paquot. — Jean Degrahier, âgé de 42 ans, charetier, faubourg St. Léonard, veuf de Marie Burtin. — Jeanne Jos. Califice, âgée de 52 ans, ébougeuse, rue des Ecoliers, épouse de Pierre Jos. Paise. — Marie Françoise Antoinette Lepienne, repasseuse, âgée de 41 ans, rue St. Severin.

Du 8 mai. — Naissances : 2 garçons, 5 filles.
Mariages 3, savoir : entre Remi Joseph Beauduin, jardinier, à Momalle, et Marguerite Joseph Namotte, couturière, rue Missispy. — Mathieu Joseph Lairesse, menuisier, rue sur Cointe, et Marguerite Delmay, journalière, faubourg Saint-Gilles. — Jean François Gilles, journalier, faubourg Saint Gilles, et Marie Hignoul, journalière, rue Pierreuse.

Décès, 4 garçon, 1 fille, 2 hommes, savoir : Augustin Michel Esau, âgé de 69 ans, colporteur, faubourg Saint-Gilles, époux de Marguerite Begasse. Hubert Joseph Henrotay, âgé de 25 ans, soldat au 1^{er} régiment d'inf. 1^{re} compagnie du dépôt.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE

Spectacle extraordinaire.

Jeudi, 9 mai 1833, pour la clôture définitive de l'éléphant Kiouny, la 3^e et dernière représentation de Kiouny ou l'éléphant et le pays, pièce en quatre actes à grand spec-

tacle mêlé de chants, précédée par la première représentation de la Famille du Baron, vaudeville en un acte par M. Scribe.

Le spectacle commencera par Frontin-Mari-Garçon, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SUCCESSION COLLETTE.

Les prétendants à cette succession peuvent s'adresser à M. MOUTIER, quai d'Avroy, n° 864, possesseur de la généalogie.

CUIRS, PEAUX DE VEAUX ET BASSANES LAQUÉS.

La maison Henri HAUTERMANN, à Liège, rue des Tanneurs, n° 123, a l'honneur d'informer à ses commettans, que sa fabrique de cuirs laqués en tous genres est en pleine activité.

Elle a la certitude, vu la bonne qualité et le beau fini, qu'elle pourra rivaliser avec ce qui se fabrique de mieux en Angleterre et en Allemagne.

Elle a, en même temps, établi ses prix très-modiques et inférieurs à ceux que l'on a du payer à l'étranger jusqu'à ce jour.

FASSIN-BERLEUR, à l'Anneau d'Or, rue Pont-d'Île, prévient le public qu'il vient de renouveler son MAGASIN de DRAPS et PERUVIENNES des couleurs de mode, il a reçu un bel ASSORTIMENT d'ETOFFES pour la saison d'été, tels que velours à côte, coutil, casimir anglais, vigogne, poil de chèvre, printanière, etc. Il a également tout ce qui a paru de plus nouveau pour gilet. 305

Mde. BEAUJEAN-BAYET, rue Vinave-d'Île, n° 615, demande des DEMOISELLES pour travailler dans les modes et la lingerie. 306

HOTEL DE ST.-CLOUD A CHAUDFONTAINE.

Les enfans de feu Lambert ROUMA, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils continuent leur commerce et qu'ils redoubleront de zèle pour satisfaire les personnes qui voudront bien descendre chez eux. On y trouvera table d'hôte bien servie à une heure au prix de 1 fr. 50 centimes, et tables particulières à des prix modérés. 304

M^{me} GEORGE, DE BRUXELLES,

Annonce son ARRIVÉE en cette ville avec un bel ASSORTIMENT de SOIERIES et GUINGAMS en toutes couleurs, application de Bruxelles; indiennes suisses, schals, mouseline, basin, percale, une grande partie de tapis de table, etc. Elle continue à ÉCHANGER comme les autres années, et se transportera chez les personnes qui lui feront l'honneur de la demander. Elle prie les personnes de vouloir bien lui laisser leurs adresses, étant seule.

Elle est LOGÉE à L'HOTEL DU GRAND CERF, rue du Dragon-d'Or. 287

Les possesseurs des ACTIONS gagnantes des n° 141155, 169512, 169662, 140705, 6125, 136700, 141174, 140874, 141024, de la vente de Roguzno et Nitznion, qui a eu lieu le 27 novembre a. p. et qui sont encore en retard, sont priés de les faire présenter infailliblement jusqu'au 14 de ce mois, soit à Liège, chez M. J. J. CORDONNIER, agent d'affaires, rue de la Rose, n° 475, ou au bureau des soussignés pour recevoir leur montant, ce terme étant écoulé, ils auront à attribuer à eux mêmes la perte y résultante. Mayence, le 27 avril 1833.

Léopold DEUTZ et compagnie. 292

ARDOISES du moulin Ste.-Anne de FUMAY.

A. DISCRY, commissionnaire, quai sur Meuse, n° 940, prévient le public qu'il vient de recevoir une grande quantité d'ARDOISES du Moulin, première qualité qu'il VEND à un prix modéré.

Il composera pour des fortes parties. Le magasin sera constamment bien fourni et le camionnage en ville se fera gratis. 140

CENT MILLE BRIQUES d'une très-bonne qualité à VENDRE de suite pour débarrasser le terrain. S'adresser rue de la Casquette, n° 803, derrière la Comédie. 267

MAISON à LOUER, n° 65, au bas de Hocheporte, réunissant toutes les commodités désirables. S'adresser n° 88, même rue.

BELLE CAMPAGNE A LOUER.

A louer, pour en jouir de suite, le château de Brumagne, avec ses dépendances, consistant en jardins fruitiers et d'agrément, orangerie, serre chaude, glacière remplie en ce moment; grand nombre d'espaliers dans le meilleur rapport, promenades et bosquets; pelouses suffisantes pour la nourriture de plusieurs bêtes à cornes, belle chasse, etc., etc.

Cette propriété, d'une position très-pittoresque, n'est éloignée que d'une lieue de Namur, et ne laisse rien à désirer sous le rapport des communications, étant située entre la Meuse et la route de Liège.

S'adresser, pour voir le château, etc., tous les jours, au jardinier dudit château, et pour les conditions, à M. l'avocat De-laître, rue de Bruxelles, à Namur. 178

PROVINCE DE LIÈGE.

Travaux d'entretien des routes. — Adjudication.

Le 22 mai 1833, à dix heures du matin, il sera procédé à l'hôtel du Gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation ultérieure de M. le ministre de l'intérieur, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des TRAVAUX de réparation et d'entretien des routes indiquées ci-après, depuis le 1^{er} de ce mois, jusqu'au 1^{er} avril 1834; savoir:

Route de première classe.

- 1^{er} Lot, route n° 4. De la limite de la province vers St. Trond, jusqu'à la porte Ste. Marguerite à Liège.
- 2^e Lot, id. id. De la porte d'Amercoeur, à Liège, jusqu'à la barrière de Grivegnée, et depuis l'origine de la route de l'Emblève et Beaufays, jusqu'à l'Eau-Rouge, frontière entre la Belgique et la Prusse.
- 3^e Lot, id. Embranchement de Francorchamps à Stavelot.
- 4^e Lot, id. Embranchement de Liège vers Visé.

Route de deuxième classe.

- 1^{er} Lot, route n° 13. Du pont d'Avroy, à Liège, jusqu'à la porte à l'entrée de Huy, vers Liège.
- 2^e Lot, id. n° 13. Depuis la sortie de Huy, au pont où cesse le pavage, jusqu'à la limite de la province vers Namur.
- 3^e Lot, id. n° 14. Depuis la route n° 13, vis-à-vis de Seraing, jusqu'à la limite de la province de Namur à Pailhe.
- 4^e Lot, id. n° 14. Depuis la route n° 14 à Frayneux, jusqu'à l'extrémité de l'embranchement à Terwagne.
- 5^e Lot, id. n° 15. Depuis la route de première classe n° 4, au faubourg d'Amercoeur à Liège, jusqu'à la maison Blanche à Henri Chapelle non compris la traverse de Herve.
- 6^e Lot, id. n° 15. Depuis la route de Liège vers Aix-la-Chapelle à Battice, jusqu'au pont de Hodimont où commence la traverse de Verviers.
- 7^e Lot, id. n° 15. Depuis la porte de Heusy, à Verviers, jusqu'à la route de 1^{re} classe n° 4, à Theux.
- 8^e Lot, id. n° 16. Depuis la porte dite Hocheporte à Liège, jusqu'à la limite de la province vers Tongres.
- 9^e Lot, id. n° 16. De Stavelot à la limite de la province vers Malmedy.

Le devis d'après lequel l'adjudication aura lieu, est déposé à l'hôtel du Gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, de MM. les commissaires des districts, de MM. les gouverneurs des autres provinces, où l'on pourra en prendre connaissance.

Liège, le 8 mai 1833.

Le gouverneur de la province de Liège,
Baron VANDENSTEEN.

TRÈS-BELLE VENTE DE PLANTES ET ARBUSTES.

Mercredi 15 mai 1833, à 2 1/2 heures de relevée, on VENDRA à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, une belle collection de PLANTES et ARBUSTES d'orangerie, de serre chaude et froide, et de pleine terre, tels que camélias, pivoines en arbre, papaveracées et herbacées, magnoliers, azalées indica, orangers, limoniers, lauriers, cypripedium en signe, epidendrum cochleatum, violaceum, amarillidés, une partie de rosiers de Bengale et autres, trop long à détailler. 304

VENTE D'IMMEUBLES.

Le jeudi 30 mai 1833, aux deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, à la vente aux enchères publiques en 3 lots les immeubles ci-après désignés:

- 1^o Une belle et bonne maison de commerce, située en cette ville, rue Neuve, portant le n° 956, occupée par le sieur Jean Louis Tasset.
- 2^o Un jardin situé en lieu dit aux Weines, au-dessus des Urselines, à Liège, tenu en location par M. Jean François Darfontaine, cannelier demeurant sur le Pont-d'Ile, à Liège.
- 3^o Deux maisons contigües avec jardin, terre et prairie, de la contenance d'environ un bonnier, situés en lieu dit Haut Vinave à Grivegnée, détenus par le sieur Beauduin Adam dudit lieu.

S'adresser pour voir les immeubles, aux locataires et pour connaître les conditions de la vente en l'étude dudit notaire ou en celle de M. Louis DEJAER, homme de loi, rue Fond St-Servais, n° 147, à Liège.

Le mercredi 15 mai 1833, trois heures de relevée, VENTE en l'étude de M. PARMENTIER, notaire à Liège, place de la Comédie, d'une grande et belle MAISON, sise à Liège, quai sur Meuse à l'eau, n° 946, appartenant à M. Edouard Pérard. — On accordera de grandes facilités pour le paiement. — S'adresser pour voir les lieux et connaître les conditions de la vente audit M. PARMENTIER, notaire, dépositaire des titres. 439

Jolie MAISON à LOUER, rue Ste-Claire, n° 123. S'y adresser.

A LOUER pour la St-Jean prochain un joli QUARTIER composé d'une cuisine, salon, plusieurs places à feux, vastes greniers, caves et écurie, ainsi que la promenade dans un jardin, présentement occupé par Mde. la douairière Bredart, rue Agimont, n° 112, à Liège, s'y adresser tous les mardi et vendredi de chaque semaine de deux à quatre heures de relevée.

A LOUER présentement une MAISON avec une grande cave, grenier, magasin et écurie, pouvant servir à toute espèce de commerce située faubourg St-Léonard, n° 140, on pourrait y joindre un jardin au gré du locataire.

Au même n° on LOUERAIT avec les mêmes avantages un beau QUARTIER faisant maison, s'y adresser pour voir tous les jours de 8 à dix heures du matin et pour les conditions rue Agimont, n° 112, à Liège. 37

VENTE pour sortir de l'indivision.

Lundi 13 mai 1833, à une heure de relevée, il sera procédé à la vente aux enchères en l'étude et par le ministère de M. DOGNE, notaire à Sprimont.

D'un beau corps de FERME avec maison, bâtiments d'exploitation et trente-cinq bonniers de jardin, prés, terres et pâtures, situés à Hotchamps sur la commune de Louveigné et exploités par le sieur Labay.

Les conditions présentent sécurité à l'acquéreur et facilité pour le paiement. S'adresser audit notaire à Sprimont. 456

Beau QUARTIER à LOUER, près du Casino, n° 869, à Fragnée, composé de 4 pièces au 1^{er}, etc. — S'adresser près l'Hôtel-de-Ville, n° 82, au Coeur-d'Or. 6

A VENDRE ou à ÉCHANGER contre un cheval à deux mains, une JUMENT polonoise, pleine d'un entier allemand, pour mettre bas dans le commencement de juin. S'adresser à M. GUERIN, artiste vétérinaire, sur le quai à Huy. 434

Mardi 14 mai 1833, à trois heures après midi, il sera procédé en l'étude du notaire BOLLINNE, à Huy, à la VENTE publique d'une MAISON en bon état, propre au commerce, avec une petite cour, bâtiment derrière, pompe et four, sise dans la rue Neuve, n° 347, à Huy, joignant d'un côté à M. Goffin et du côté opposé à Mlle. Mathieu. S'adresser audit notaire BOLLINNE. 427

VENTE DE 55,000 PIEDS DE BOIS DE CHÊNE, de 10 ans de sciage, à Frizet, près de Namur.

Le lundi 13 mai 1833, à 10 heures du matin, la Société de Velrin, fera VENDRE environ 55,000 pieds de bois de chêne de 10 ans de sciage, composés de quartiers doubles et simples, foncures et demi-foncures, planches, feuilletés, mardiers, chevrons, et 110 pièces de bois de 17 pieds de longueur, ayant 8 pouces sur 3/2 d'équarrissage à vifarrêt. Ces bois divisés en marchés de 400 à 700 pieds seront vendus dans les bâtiments du fourneau de Frizet, situé à un quart de lieue de Namur et à dix minutes de la chaussée de Bruxelles. A crédit sous caution. 479

VENTE D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX.

Vendredi 24 mai 1833, à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M. DELBOUILLE, notaire à Liège, il sera VENDU aux enchères et à l'extinction des feux, les IMMEUBLES suivants:

- 1^{er} Lot. — A, une maison avec chambres, étables, cour et 1 perche 90 aunes de cour et aisance.
 - B, une prairie et jardin de 22 perches 48 aunes.
- Ces immeubles sont tenus en location, par Georges Roland.
- 2^e Lot. — Une maison, cour et jardin potager, le tout devant occupé par la veuve Pierre Ghisé.
 - 3^e Lot. — A, une maison, cour et dépendances avec un jardin de 4 perches 40 aunes. Le tout tenu à bail par L. Marsoul.
 - B, une prairie de 17 perches, tenant à la maison reprise ci-dessus.

Cette prairie est tenue en location par ledit Roland. Les immeubles qui précèdent sont situés lieu dit Tirogne, commune de Hollogne-aux-Pierres.

- 4^e Lot. — Une terre de 8 perches 72 aunes, sise lieu dit Champ Pilet, cultivée par Louis Dusart.
- 5^e Lot. — Un enclos dit le Haive, d'une superficie de 28 perches 32 aunes, tenue en location par Guillaume Lognoul.
- 6^e Lot. — Une terre labourable de 18 perches 40 aunes, en lieu dit Chainay, louée à M. Mlle. J. Body.
- 7^e Lot. — Un enclos labourable de 25 perches 80 aunes, sis à la voie de Liège, cultivé par la veuve Sacré Pille.

Les biens compris aux quatre derniers lots sont situés en ladite commune de Hollogne-aux-Pierres.

Cette vente présente toute sécurité et les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété audit M. DELBOUILLE, en son étude, rue devant Ste-Croix, à Liège, lequel est chargé de vendre une grande MAISON, sise rue des Carmes, à Liège, cotée 290 et de PLACER en prêt plusieurs CAPITAUX à 4 p. 0/0 sur hypothèque.

Le lundi 20 mai 1833, à 3 heures de l'après-midi, en la demeure d'André Boyv, cabaretier, à Liège, rue Basse-Wez, le notaire DELBOUILLE, VENDRA aux enchères une MAISON cotée 168, située même rue, avec jardin et dépendances.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

() La commission administrative des hospices civils de Liège, informe MM. les ETUDIANS en médecine de la Belgique, que le concours public pour la place d'éleve-intern à l'hôpital de Bavière, aura lieu les 3 et 4 juin 1833, 3 1/2 heures de relevée, dans l'amphithéâtre de médecine de l'Université.

Les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission et à y déposer, avant le 1^{er} juin, les certificats exigés par le règlement.

Les avantages attachés à cette place sont: la table, le logement, le feu, la lumière audit hôpital et un traitement de 120 francs par année.

() Vendredi 24 de ce mois, à 2 heures, en l'étude du notaire PAQUE, on VENDRA aux enchères publiques, une MAISON en très bon état, sise à Liège, rue devant Saint-Thomas, n° 362.

Et le samedi 25, à la même heure, une PROPRIÉTÉ, sise à Liège, faubourg Vivegnis, n° 418, consistant en maison sur la rue, avec porte cochère, une autre maison derrière, écurie, four, fournil, grande cour et jardin.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire PAQUE.

EXTRAIT D'AJOURNEMENT.

Par exploit de l'huissier FISSETTE en date du trois mai 1833, enregistré le six, M. Jean Hubert Heptia, avocat domicilié à Liège, rue Saint-Léonard, a fait dénoncer à Toussaint Arnold Olivier Beaujean, ci-devant échervier ayant demeuré à Liège, faubourg Vivegnis, présentement sans domicile connu, la saisie arrêt faite par le même huissier le vingt-sept avril dernier, enregistré le surlendemain et d'un contexte il lui a fait donner assignation à comparaitre dans le délai de la loi dix heures du matin à l'audience du tribunal civil de première instance séant à Liège, pour voir déclarer bonne et valable la saisie arrêt dont il s'agit, ordonner que les deniers dont les tiers saisis font déclaration, seront délivrés au requérant jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû en principal, intérêts et frais et condamner l'assigné aux dépens.

M. FORGEUR, avocat à Liège, y domicilié, rue d'Amay, est chargé d'occuper pour le requérant sur la présente poursuite.

Pour extrait: Signé, M. FISSETTE, huissier.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 6 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, 103 1/2 — 4 1/2 p. 0/0, 00 00. — Rentes, 3 0/0, 77 75 — Actions de la banque, 0-00 00. — Certificat Falconnet, 92 00 — Emprunt royal d'Espagne, 89 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 00 — Empr. romain, 88 1/2. — Empr. belge, 88 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 7 mai. — Dette active, 31 16 00 — idem différée, 1 9/64 — Bill. de change, 19 3/4. — Syndicat d'amort, 77 3/4 00; idem 3 1/2 0/0, 64 3/8 — Rente remb., 2 1/2 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 88 1/2. — Rus. Hop. et C., 97 5/8 et 00, idem ins. gr. liv., 00 0/0 00, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rente fr. 3 0/0, 00 0/0 à 00. Métalliques, 00 0/0. — Naples Falc., 83 1/2 idem à Lond., 00 0/0 00. — Perp. à Amst., 00 0/0. — A. 1^{re} levée, 0 0/0. — Rente perp., 67 1/2. — Lois de Pologne 0. — Brésil, 64 3/8 00. — Grecs 2^e levée, 00 0/0 à 0/0 — Coup. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00, 00.

Bourse d'Anvers, du 8 mai.

	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 0/0 0/0 av.	A	
Londres.	12 20	P	12 15 P
Paris.	47 1/8		46 7/8 46 3/4
Frankfort.	35 15/16	P	35 13/16 P 35 5/8
Hambourg.	35 3/8		35 3/16 35 1/16
Escompte 4 0/0 0/0.			

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	86 7/8.
	Empr. de 48 mill.,	00 0/0.
	Dette active,	98 1/2 A.
	Oblig. de Entr.,	00 00
Hollande.	Dette active,	2 1/2 00 0/0.
	Oblig. synd.,	4 1/2 00
	Rent. remb.,	2 1/2 84 et 90 1/4 A.

Arrivages au port d'Anvers, du 7 mai.

Le brick prussien Ida Mathilda, cap. Fleck, v. de Udelwalle, chargé d'avoine.

Le koff oldenbourgeois Margaretha, capitaine Bassens, venant de Brémen, chargé de plomb, huile de poissons et cigares.

La galéasse danoise Anna Margaretha, c. Piper, v. de Hambourg, chargée de cire, café et cuivre.

La galéasse danoise Antoinetta Maria, c. Holm, v. de Kopenhague, chargée d'orge.

Le brick norvégien Folke Veste, c. Salwissen, v. de Gottenebourg, chargé de bois de construction.

Bourse de Bruxelles, du 8 mai. — Dette active belge, 46 3/4 N. — 24 millions, 86 3/4. — Dette active hollandaise, 46 0/0 P.